

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2021

Présent(e)s : Christian Cassulo, Pierre-François Chaut, Michèle Harang, Nathalie Guittard, Marion Fauvet, Joël Mars, Eric Voirin, Sabrina Maillard, Gilles Soleillant.

Absent(e)s excusé(e)s : Marlène Bégonin donne pouvoir à Nathalie Guittard

Secrétaire(s) de séance : Sabrina Maillard

Ouverture de la séance : 20h00

A – Délibérations à l'ordre du jour :

1 - Délibération pour modification du montant des indemnités des élus

Par délibération du conseil municipal du 23/07/2020, les indemnités allouées aux membres du conseil municipal ont été arrêtées à montant mensuel de 2 143,06 €

Au regard de la baisse de la dotation de solidarité rurale (DSR), il est proposé de trouver une source d'économie des dépenses de fonctionnement. En effet, la DSR en 2020 était de 41 051 €, ce montant pour 2021 est de 26 430 € soit un écart de 14 621 €. Cette baisse significative est liée au changement de classement de la commune de Gumières qui n'est plus dans les 10 000 premières communes bénéficiant de la DSR cible à taux plein (Gumières était classée 8 994 en 2020 et est classée 11 327 en 2021).

D'autre part, la dotation de l'état « élus locaux » est de 4 541 € pour l'année 2021, ce qui représente une recette limitée.

Etant donné qu'aucune recette nouvelle n'est possible et que les charges de fonctionnement restent similaires d'une année à l'autre, il est proposé d'effectuer une économie de l'ordre de 14 600 € sur le budget de fonctionnement en diminuant les indemnités des élus. Le nouveau tableau des indemnités serait le suivant :

Fonction	Nom	Pourcentage	Montant en €
Maire	Christian Cassulo	9,28%	360,80 €
1 ^{er} adjoint	Pierre- François Chaut	3,09%	120,40 €
2 ^{ème} adjointe	Michèle Harang	3,09%	120,40 €
3 ^{ème} adjointe	Nathalie Guittard	3,09%	120,40 €
Conseillère	Marion Fauvet	0,9%	33,45€
Conseiller	Joël Mars	0,9%	33,45€
Conseiller	Eric Voirin	0,9%	33,45€
Conseillère	Sabrina Maillard	0,9%	33,45€
Conseiller	Gilles Soleillant	0,9%	33,45€
Conseillère	Marlène Bégonin	0,9%	33,45€
Total			922,70 €

Soit un total de 11 072,40€ ce qui représente une économie de 14 644,32 € par rapport à l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce sur le nouveau tableau des indemnités des élus.

Contre : 3 Abstention : 2 Pour : 5

2 - Délibération pour renouvellement de la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial entre la commune de Gumières et la commune de Lavieu

Une convention a été signée le 11/12/2017 entre la commune de Lavieu et celle de Gumières pour la mise à disposition de M. Thinard Gérald à compter du 01/01/2018 en vue d'exercer les fonctions d'agent technique sur la commune de Lavieu. Cette convention a été établie pour une durée initiale de 3 ans, renouvelable pour 3 ans.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le renouvellement de cette convention pour une durée de 3 ans.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

3- Avis sur l'organisation des temps scolaires pour un maintien de la semaine à 4 jours

Avis favorable

B. Informations diverses :

- 1) Remplacement d'Elodie Crépet pendant sa période de congé maternité
- 2) Suite à donner au projet d'étude préalable à la restauration et à la mise en valeur de l'église
- 3) Animations et événements sur la période mai/juin (Raid INSA le 29/05, Foreztival le 18/06, Passage de la course cycliste du Dauphiné le 01/06, TL7 le 28/05, Préalamballes)
- 4) Organisation concours photos et dessins par la commission communication
- 5) Demande pour local télétravail en juillet
- 6) Préparation des élections régionales et départementales le 20 et 27 juin

Clôture du conseil à 22h00

Gumières, le 7 mai 2021
Le Maire

